



DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE NISSAN-LEZ-ENSERUNE



Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2023, la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été lancée. Celle-ci a pour objet de permettre le projet de centrale solaire au sol sur le site de l'ancienne décharge communale, situé aux lieux dits « Les Fontailles » et « Traucarie d'Enjalbert.



DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE NISSAN-LEZ-ENSERUNE

RAPPEL DU PROJET

La Commune souhaite permettre la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'ancienne décharge aux lieux dits « Les Fontanilles » et « Traucarie d'Enjalbert ». Le projet est situé en zone A et Nd du PLU, dont le règlement actuel interdit leur installation.

Il est donc nécessaire d'adapter le PLU en vue d'intégrer les évolutions apportées par la loi APER du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

La procédure de déclaration de projet peut être étendue à l'implantation des installations de production d'énergies renouvelables, de stockage d'électricité, de production d'hydrogène renouvelable ou bas carbone et aux ouvrages de raccordement, ainsi qu'aux ouvrages de réseau public de transport et de distribution d'électricité.



HISTORIQUE DU SECTEUR

Le site a été exploité cours du 20e siècle pour l'extraction de matériaux (exploitation vraisemblable de calcaire). En dehors de cette activité, le site a été mis en culture régulièrement.

Depuis les années 2000, plusieurs secteurs du site ont été remaniés successivement, lors de la construction des antennes et lors de l'utilisation du site comme déchèterie communale notamment. Depuis, certains secteurs sont utilisés pour des dépôts sauvages de matériaux.



TYPOLOGIE DU PROJET

Pour le projet photovoltaïque, les modules envisagés sont de nature à assurer un bon rendement. Les modules répondent à une technologie approuvée, qui apporte des garanties en termes de fiabilité et de rendement, capables de s'inscrire dans le temps.

Le projet permettrait l'implantation de panneaux photovoltaïques produisant une puissance estimée de 3.55 MWcrête.

Ce projet sera intégré au paysage, une haie sera implantée le long du chemin situé entre la centrale et la ZAC Enjalbert, côté habitations afin de minimiser la visibilité.



DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE NISSAN-LEZ-ENSERUNE

RAPPEL DE LA CONCERTATION

QU'EST-CE QUE LA CONCERTATION ET POURQUOI ?

La concertation est ouverte à toutes les personnes qui vivent sur le territoire du projet.

Elle permet de présenter les objectifs de la procédure de déclaration de projet (DP) emportant mise en compatibilité (MEC) du PLU de Nissan-lez-enserune et de recueillir les propositions de tous, afin d'améliorer la poursuite du projet.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de la DP emportant MEC du PLU, la concertation est requise au titre du Code de l'urbanisme.

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme prévoit que : *«Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale.»*

MODALITÉ DE LA CONCERTATION

Conformément à l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisées par la délibération du Conseil Municipal n° 20230614_05 du 14 juin 2023.



POUR S'INFORMER



- Parution(s) sur le site internet de la Commune
- Parution(s) sur les panneaux municipaux
- Parution(s) d'articles dans la presse locale

POUR DONNER SON AVIS

- Mise à disposition d'un registre en Mairie du lundi au vendredi, de 9h à 12h

RÉUNION PUBLIQUE

- Organisation d'une réunion publique dont les modalités seront prochainement communiquées.

ET APRÈS LA CONCERTATION ?

A l'issue de cette concertation, la Commune en tirera le bilan faisant état des modalités préalablement définies et des conditions effectives de la concertation. Celui-ci a pour objet de présenter une analyse synthétique de l'ensemble des contributions recueillies et des éléments de réponse de la Commune.

Ce bilan sera l'occasion de tirer les enseignements de la concertation, de livrer les engagements de la Commune, ou encore d'alimenter et d'affiner le projet de DP emportant MEC du PLU de Nissan-lez-enserune.